



**Soutien à l'édition 2014 du Rallye de France Alsace**

**Rapport n° CP/2014/449**

**Service gestionnaire :**

Direction développement économique, territorial et international

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Général le soutien financier à l'édition 2014 de l'épreuve automobile Rallye de France Alsace qui se déroulera du 2 au 5 octobre prochain.

### **1. Le Rallye de France WRC, un évènement-phare en Alsace**

L'Alsace accueille depuis 2010 la manche française du championnat du monde WRC de rallye automobile.

Les collectivités alsaciennes partenaires se sont coordonnées tant sur le plan financier qu'organisationnel pour recevoir dans des conditions optimales la compétition automobile et en valoriser les retombées économiques et en termes d'image.

Les collectivités ont ainsi ciblé quelques objectifs majeurs partagés :

- accroître l'impact médiatique de la manifestation en fédérant les collectivités autour de quelques actions concertées,
- renforcer l'offre de transports en commun, dont le Réseau 67 mobilisé pour l'occasion et la faire connaître,
- veiller à une organisation générale respectueuse de l'environnement et ce aux différents stades de leur mise en œuvre, en particulier un mécanisme de compensation carbone mis en place par la FFSA destiné à financer des actions locales de réduction des émissions CO<sup>2</sup>, doté de 120 000 € pour les éditions 2010 à 2013 du Rallye en Alsace,
- mesurer les conséquences économiques évaluées à l'échelle de la région pouvant être associées au Rallye directement et immédiatement (activité économique liée aux dépenses générées par la présence de l'évènement et par les visiteurs présents sur le territoire). Celles-ci se chiffrent à plus de 18 M€, dont 13 M€ pour l'hôtellerie et la restauration alsaciennes.

Le défi partagé de la FFSA et des collectivités est de faire entrer le Rallye de France Alsace dans le Top 3 du championnat mondial WRC en termes d'organisation et de popularité.

### **2. Retour d'expérience du Rallye de France Alsace 2013**

Au plan de l'organisation et de la sécurité, l'effort a porté plus particulièrement sur la réouverture des routes après le passage des ES :

- protocole définissant les modalités en termes de stratégie, de hiérarchisation des voies, de dispositifs matériels prévus, de coordination locale et du rôle du PC Autorités

- annuaire terrain regroupant les coordonnées de l'ensemble des intervenants
- cartographie commune et partagée des ES avec identification des ressources matériels disponibles.

Le retour d'expérience montre une très nette amélioration de la procédure de réouverture des routes, en raison notamment de la facilité de la prise de décision et du partage des informations (réouverture des routes dans les 30 minutes maximum après le passage d'une ES).

### **3. Les contours de l'édition 2014**

Fort de son succès, le Rallye de France a vocation à s'inscrire durablement dans le paysage alsacien. Dans ce contexte, la collectivité départementale bas-rhinoise s'est engagée à poursuivre en 2014 son soutien à l'organisation en Alsace du Rallye de France, dans des conditions financières qui seront discutées le moment venu.

Les contours du Rallye de France Alsace 2014, manche française du championnat du monde des rallyes WRC, ont été précisés lors d'une conférence de presse organisée le 27 mai dernier par la FFSA :

- retour à un parcours sur 3 jours
- 50 % d'itinéraires chronométrés (ES) nouveaux
- PC course et évènementiel au Zénith
- programme: 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jour dans le Bas-Rhin (ES urbaine du Wacken en nocturne) ; 2<sup>ème</sup> jour dans le Haut-Rhin.

Le Bas-Rhin est concerné par cinq itinéraires d'épreuves spéciales :

- l'ES urbaine de Strasbourg, celles du Col de la Charbonnière et du Pays de Salm le vendredi 3 octobre
- les ES nouvelles Forêt de la Petite Pierre et Forêt de Saverne le dimanche 5 octobre.

Le budget prévisionnel est 3 794 000 €. Il est couvert à hauteur de 2 870 000 € par divers produits, dont les subventions des collectivités territoriales (1 430 000 €).

Le solde de 924 000 € est pris en charge par l'organisation (participation et autopromotion FFSA).

Le budget prévisionnel et le plan de financement sont joints au présent rapport.

S'agissant de la contribution du Département du Bas-Rhin, la FFSA n'appellera en définitive que 220 000 €, soit 20 000 € de moins que lors des éditions précédentes (240 000 €), diminution certes mineure mais importante au regard du message donné aux associations bas-rhinoises qui ont vu leurs subventions réduites de 4 %.

L'entrée dans le tour de table financier de la Ville de Molsheim (20 000 €) permet de boucler les financements apportés par les collectivités.

Pour formaliser l'engagement financier de la collectivité départementale, et les obligations respectives des parties, il convient de passer une convention avec la FFSA, organisatrice du Rallye de France Alsace-2014.

Tel est l'objet du présent rapport.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
32029	65-6574-94	220 000,00 €	220 000,00 €	220 000,00 €

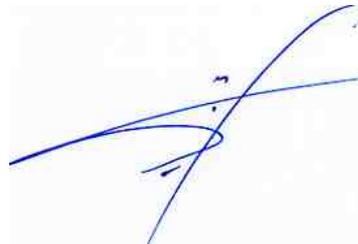
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

- *approuve une contribution financière de 220 000 euros à la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) pour l'organisation du Rallye de France Alsace du 2 au 5 octobre 2014,*
- *approuve en outre la convention de partenariat, annexée à la présente délibération, à intervenir avec la FFSA,*
- *autorise son président à signer ladite convention.*

Strasbourg, le 23/06/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL